

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr / Christophe CELLIER
Conventionné honoraires libres

Consultations :
le Lundi de 15 h à 17 h 30
le Jeudi de 15 h à 17h30

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation APU	150 euros	68,00
Consultation CS	150 euros	23,00

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Coloscopie HHQE 002	700 euros	153,60 euros
Mucosectomie HHFE 006	800 euros	203,03 euros
Gastroskopie HEQE002	400 euros	96,00 euros

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.